

Doctorat européen en « Histoire, sociologie, anthropologie et philosophie des Cultures juridiques européennes dans un contexte global» (IV cycle).

L'École des Hautes Études en Sciences Sociales (Paris), le Max-Planck-Institut für Europäische Rechtsgeschichte (Frankfurt-am-Main), l'Istituto Italiano di Scienze Umane (Florence), l'Universidad Autonoma (Madrid) et l'École Normale Supérieure (Lyon) se sont constitués comme *partenaires principaux* pour renouveler le cycle d'études doctorales en « Cultures juridiques européennes ». Le nouvel intitulé de cette formation caractérisée par la mobilité est la suivante : « Cultures juridiques européennes dans un contexte global ». Trois autres institutions participeront au projet à titre de *membres associés* : le Birbeck College (Londres), l'Università Roma Tre (Rome) et l'Università de Palermo (Palerme).

Les partenaires principaux prendront en charge la formation générale de base, alors que les partenaires associés fourniront une formation complémentaire.

Ces cycles d'études intéressent les droits de formation européenne. La perspective n'est toutefois pas eurocentrée. En effet, les cultures juridiques nationales et continentales valent certes pour elles-mêmes, mais aussi parce qu'elles constituent des modèles partiellement empruntés par les droits des pays émergents. Cela peut donc recouvrir des études sur les choix du droit chinois ou du droit brésilien, que l'on peut dans certaines occurrences rattacher à la famille romano-germanique, dans d'autres à la common law. L'ensemble de ces évolutions se réalise au confluent des États, des institutions internationales, des marchés et des représentants associatifs des sociétés civiles (ONG). L'ensemble de cette perspective doit tenir compte également, dans certains cas, de l'influence de traditions longues ou de droits coutumiers dans cette hybridation.

Sur le plan méthodologique, il s'agit d'inscrire la rigueur de la technique juridique dans l'horizon des sciences humaines, sociales et économiques avec l'objectif de former des chercheurs et praticiens qui auront eu l'expérience d'une comparaison approfondie entre les modes de pensée propres à plusieurs disciplines et cela sur un terrain multiculturel et à l'intérieur des langues officielles des institutions partenaires.

La perspective est d'offrir à de jeunes chercheurs les instruments adéquats pour travailler à une meilleure analyse des transformations contemporaines du droit ; pour les aider à déchiffrer ces transformations parfois radicales et à les intégrer, par le moyen de l'interprétation, à un langage commun, c'est-à-dire à des constructions connues mais réemployées, voire subverties par de nouveaux usages. Pour leur donner aussi les moyens de prendre conscience de ce que, tout techniques qu'ils soient, les savoirs juridiques ouvrent une voie spécifique pour accéder à une compréhension anthropologique des sociétés dans la longue durée. Cet objectif doit aujourd'hui être mis à l'épreuve de l'émergence de cultures juridiques autrefois confinées à un rôle subalterne, que les apparences du phénomène de globalisation n'oblitérent jamais complètement. Le juriste se mesure de plus en plus avec un droit élaboré à plusieurs niveaux (international, régional, étatique, organisés de manière multilatérale et bilatérale). Il doit également se doter des instruments nécessaires pour comprendre les grands desseins mondiaux et régionaux, d'ordre économique-financier, sur le terrain émergent de la justice pénale internationale comme sur le terrain des guerres et conflits régionaux. Ces desseins engendrent des résistances qui importent pour partie le modèle juridique des droits fondamentaux mais tentent de les adapter aux contextes locaux.

Loin de tout spécialisme, le but de cette formation doctorale consiste à forger des chercheurs au profil intellectuel souple et capables de déployer un savoir juridique critique à l'échelle internationale.

AVIS DE CONCOURS

Les institutions ci-dessus mentionnées organisent un concours pour recruter 6 étudiant(e)s (dont 3 bénéficieront d'une bourse d'études) pour la préparation d'une thèse de doctorat.

1) Conditions d'admission

Le concours est ouvert aux étudiant(e)s de toute nationalité remplissant les conditions suivantes :

a) être titulaire d'un diplôme universitaire permettant de s'inscrire à une thèse de doctorat dans un des pays de l'Union européenne et des pays associés. En dehors de ce titre minimal, la préférence sera donnée aux candidats qui auront suivi une double formation, incluant le droit. Cette double formation n'est toutefois pas une condition nécessaire. Le ou les diplômes devront avoir été obtenus dans les quatre années qui précèdent la candidature (une période de travail, salarié ou non, sera exclue de ce décompte). Les candidat(e)s pourront être en cours de thèse, mais leur thèmes de recherche devront intéresser l'histoire, la sociologie, l'anthropologie ou la philosophie du droit.

b) connaissance des langues : au moment du recrutement, en dehors de la langue maternelle, sera exigée la connaissance active et passive de deux langues sur cinq des pays composant les partenariats (allemand, anglais, espagnol, français, italien). Les candidats doivent aussi s'engager à apprendre une troisième langue pendant le déroulement du programme.

2) Procédure de recrutement

Les demandes d'admission ([format RTF](#) ou [format html](#)) devront être envoyées à la coordination du doctorat, à l'adresse électronique: [doctorat.globelc2011\(at\)gmail.com](mailto:doctorat.globelc2011(at)gmail.com) avant le 10 novembre 2011. Les pièces à joindre en version électroniques sont les suivantes :

- a) fiche de renseignement ;
- b) lettre de motivation - projet professionnel (en version électronique) ;
- c) projet de recherche entre 15000 et 30000 signes (en version électronique et en une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, français, italien). Le projet doit avoir pour objet les cultures juridiques européennes, pour elles-mêmes ou en tant qu'élément d'un droit non européen. L'ouverture au droit comparé sera favorisée. Sur le plan de la méthode Seront privilégiés les projets qui afficheront une interaction avec les sciences humaines, sociales et exactes.

Le recrutement se fait en deux temps : une première sélection sur dossier sera suivie par un entretien en visionconférence des candidats pré-sélectionnés. Constitué en Commission d'examen, le Conseil Scientifique commun aux établissements partenaires ainsi qu'aux institutions associées appréciera et classera les dossiers selon les critères définis ci-dessus

et précisés dans le formulaire de demande. Il pourra éventuellement solliciter un entretien avec les candidat(e)s selon des modalités délibérées par le même conseil.

Le Conseil Scientifique est composé par les membres suivants : Emanuele Conte, Thomas Duve, Hélène Ruiz-Fabri, Olivier Faron, Marie-Angèle Hermitte, Fiona McMillan, Rainer Maria Kiesow, Marta Lorrente, Paolo Napoli, Beatrice Pasciuta, Michel Senellart, Emanuele Stolfi, Laura Beck Varela. Un représentant des doctorant(e)s siégera dans le conseil scientifique.

3) Traitement économique

Le doctorat sera doté de 72 mois/boursier d'un montant de 1150 euros et 144 allocations de mobilité d'un montant de 250 euros par mois. Les trois premiers classés obtiendront chacun(e) 24 mois/boursiers et 24 mois d'allocation de mobilité. Les candidat(e)s classé(e)s de la 4^{ème} à la 6^{ème} position bénéficieront chacun de 24 mois d'allocation mensuelle de mobilité.

4) Organisation pédagogique

Le 6 doctorant(e)s recruté(e)s devront séjourner trois semestres en trois des quatre pays dont ressortissent les partenaires principaux du consortium. Dans chaque institution ils bénéficieront d'une formation spécifiquement conçue et organisée pour eux selon des modules pédagogiques leur valant un nombre déterminé de crédits et adaptés à leur sujet de recherche. Un intervalle de temps nécessaire aux exigences logistiques liées à la mobilité sera respecté entre deux semestres.

Les trois institutions qui se chargeront de la formation semestrielle générale sont l'EHESS de Paris, le SUM de Florence et le MPIER de Francfort.

L'Université Autonoma de Madrid organisera deux écoles de formation intensive d'une semaine sur des thématiques cohérentes avec la vocation transdisciplinaire du doctorat.

L'ENS de Lyon se chargera de l'organisation d'un séminaire de recherche de la durée d'une semaine dans le domaine « Law and Humanities ».

Les partenaires associés se chargeront des initiatives pédagogiques suivantes :

Le Birbeck College de Londres organisera une semaine d'initiation aux questions contemporaines de la Common Law.

L'Université de Roma Tre organisera un atelier avec les représentants du monde de l'entreprise.

L'Université de Palerme accueillera les 6 doctorants dans son école annuelle sur les droits humains.

A la fin de deux premiers semestres, chaque doctorant discutera, avec les membres du Conseil scientifique et ses collègues, un texte qui doit rendre compte de l'état d'avancement de son propre travail de thèse.

Chaque travail de thèse bénéficiera d'une double direction scientifique. Les directeurs relèveront de deux institutions nationales différentes dont une doit faire partie du partenariat.

5) Thèses

Les thèses soutenues dans l'un des établissements partenaires (à titre principal ou associé) seront rédigées dans l'une des langues du doctorat, au choix de chaque doctorant. Le candidat sera tenu de faire un résumé d'une centaine de pages dans l'autre langue de la cotutelle.

6) Titre conjoint

Suite à un accord cadre signé par les partenaires, le diplôme obtenu à la conclusion du doctorat aura une validité immédiate dans tous les pays dont ressortissent les institutions signataires de l'accord.